

Séance ordinaire du 26 octobre 2015

(Présidence : Antoine Chamot)

Procès-verbal

(Secrétaire : Joël Guillet)

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2015.
2. Préavis 11/2015. Rénovation du Mottier B. Demande de crédit d'études de fr. 362'200.-
3. Préavis 12/2015. Rénovation du centre sportif du Mottier E et F (piscine et salle de gym). Demande de crédit d'ouvrage de fr. 4'435'000.-
4. Actualités et communications de la Municipalité.
5. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
6. Propositions individuelles et divers.

Procès-verbal

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, ainsi que les représentants de l'administration communale et le public.

Le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: MM. Stephan LEONI, Olivier WEBER, Eric MENETREY, Eric-Alfred MENETREY, Jean-Marie PIEMONTESE, Jean-Charles FRESQUET

A annoncé une arrivée tardive : M. Jean-Marc PETERMANN (arrivée à 20h30).

Sont présents au moment de l'appel: 58 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met en discussion l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

- ▶ Mis aux voix, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2015

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre CURCHOD fait remarquer que la somme de 1'077 million mentionnée en page 3 (solde d'impôts) est en fait de 1,077 million et que, en page 4, il faut lire (intervention MATTENBERGER) « amortissements » plutôt qu' « investissements ».

Il est pris acte de ces deux demandes de rectification.

- ▶ Mis aux voix, le PV est accepté à l'unanimité, sans opposition mais avec une abstention.

2. Préavis 11/2015. Rénovation du Mottier B

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Philippe HAYWARD donne lecture de son rapport.

Le Président appelle la rapportrice de la Commission des finances. Mme Nadège LONGCHAMP donne lecture de son rapport.

Le Président donne la parole à M. André GUEX, Municipal, qui signale que les observations formulées par les commissaires ont été bien entendues et que la Municipalité décide de retirer le préavis 11/2015.

Conformément à l'art. 80 du Règlement du Conseil, le préavis n'est pas mis en discussion.

3. Préavis 12/2015. Rénovation du centre sportif du Mottier E et F

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Mme Marie-Dominique GROBETY donne lecture de son rapport.

Le Président appelle la rapportrice de la Commission des finances. Mme Nadège LONGCHAMP donne une nouvelle fois lecture des conclusions de son rapport, lequel traitait simultanément des deux objets.

Le Président donne la parole à M. André GUEX, Municipal, qui entend tirer au clair les points évoqués par les deux commissions et qui signale que la Municipalité décide également de retirer le préavis 12/2015.

Conformément à l'art. 80 du Règlement du Conseil, le préavis n'est pas mis en discussion.

4. Actualités et communications de la Municipalité

La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, à propos des prochaines élections communales de février 2016. Un courrier a été envoyé à tous les partis connus à ce jour. Si d'autres partis devaient voir le jour d'ici là, ils sont priés de s'adresser au Greffe municipal afin de recevoir les mêmes informations.

Le Syndic intervient également à propos des médecins généralistes, dont la relève est difficile, au Mont comme dans les communes avoisinantes. Plusieurs praticiens de la région arrivent à l'âge de la retraite. Comment seront-ils remplacés ? Le SDNL s'est emparé de cette problématique. Elle concerne les cabinets situés le long de la ligne 60.

5. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président revient sur les travaux de dépouillement des dernières élections fédérales. Les résultats ont pu être rendus correctement et dans les délais. Un grand merci à celle et ceux qui ont participé à ces opérations. Le préfet, le canton et le groupe de travail « Projections 2015 » de la SSR ont de la même manière exprimé leur gratitude.

Le calendrier 2016 remis récemment aux Conseillères et Conseillers a subi quelques changements. La séance du Conseil fixée au 29 février 2016 est reportée au 14 mars 2016 en raison du dépôt des listes pour les élections à la Municipalité (2^e tour). Quant au souper de fin de législature, il a été avancé d'un jour, au mercredi 29 juin 2016, en raison du cortège des enfants à l'occasion de la fin de l'année scolaire.

Le FC Le Mont offre 50 billets aux membres de la Municipalité et du Conseil pour le match contre Bienne le 22 novembre à Baulmes. Billets à retirer au secrétariat municipal.

6. Propositions individuelles et divers

M. Bertrand MARTINELLI revient sur une motion déposée en 2013 à propos d'un terrain synthétique à aménager au Châtaignier. Elle faisait suite à une première motion concernant aussi l'aménagement du Châtaignier (circulation et stationnement en cas de manifestation). A ce jour, aucune nouvelle n'a été donnée à la suite du rapport du groupe « Châtaignier ». Une motion a un effet contraignant. Quand la Municipalité va-t-elle présenter un préavis ? L'attente de la prochaine législature serait à considérer comme une non prise en compte des décisions du Conseil.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, explique que les travaux de la commission « Châtaignier » n'ont pas été vains. Plusieurs études ont été réalisées. L'une d'elle, encore en cours, a pour objet la circulation et le stationnement sur ce site. Quant à l'étude concernant le terrain synthétique, on l'attend pour début 2016 avec une possible réalisation fin 2016 début 2017.

M. André MULLER est surpris qu'on ait trouvé de l'asphalte pour refaire la route de la Viane. Qu'en est-il de la route de Manloud qui continue à se dégrader ?

M. Michel ODIER explique que le chemin de Manloud n'est pas oublié. On procède actuellement à un examen complet du réseau routier communal afin de planifier les travaux à venir. D'ici à la prochaine séance du Conseil une information générale sera donnée.

M. Eliane PAROLINI-SUTTER aimerait savoir à quelle date les préavis 11 et 12/15 seront de nouveau présentés au Conseil. Le complexe sportif du Mottier a un besoin urgent de rénovation. Ses utilisateurs souffrent d'acouphènes. L'isolation thermique est défaillante, en hiver comme en été. Ces problèmes sont connus depuis plusieurs années.

M. André GUXE indique qu'il connaît bien cette salle de gymnastique, que de nouvelles informations sont désormais disponibles et que les services techniques sont à pied d'œuvre. Si tout va bien, la Municipalité devrait revenir devant le Conseil avec un nouveau projet lors de la première séance de 2016.

M. Jean-Pierre MULLER signale qu'il manque plusieurs lettres au panneau « croisement difficile » sur le chemin de la Naz.

M. Michel ODIER prend note.

Mme Nadège LONGCHAMP remercie, en son nom et au nom de l'APE, le Conseil pour avoir changé la date du souper de fin de législature, chacune et chacun étant invité au cortège des enfants du 30 juin.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président remercie chacune et chacun de sa présence. Il donne rendez-vous au 8 novembre à celles et ceux qui ont été convoqués pour le dépouillement des élections et à toutes et tous le 14 décembre pour la prochaine séance ordinaire du Conseil.

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le président :

Le secrétaire :

Antoine Chamot

Joël Guillet

Le Mont, le 29 octobre 2015